CONCOURS NATIONAL 2008

AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES DE TECHNOLOGIES INNOVANTES

du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

avec le soutien de l'Agence nationale de la Recherche et d'OSEO

projet « création-développement »

Fiche d'engagement du candidat

(à joindre au dossier en cinq exemplaires)

Je, soussigné(e) ______________________________

(nom et prénoms, ______________________________

date et lieu de naissance) ______________________________

résidant à ______________________________

(adresse postale complète) ______________________________

____

____

____

candidat(e) au concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes 2008, du ministère chargé de la recherche,

certifie avoir pris connaissance du règlement du concours défini par arrêté de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

et **m'engage** à en respecter toutes les clauses,

Fait à ______________, le ____________

(signature obligatoire)

CONCOURS NATIONAL 2008
AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES DE TECHNOLOGIES INNOVANTES
du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
avec le soutien de l'Agence nationale de la Recherche et d'OSEO

projet « création-développement »

DOSSIER DE PARTICIPATION

Mode d'emploi

Pour établir au mieux votre dossier de participation :

1 - lisez attentivement le règlement du concours

2 - décrivez votre projet en suivant le plan indicatif ci-contre (25 pages environ) et joignez-y votre curriculum vitae détaillé et, s'il y a lieu, celui de votre (ou vos) partenaire (s)

Les projets "création-développement" sont des projets dont la "preuve du concept" est établie et pour lesquels la création de l'entreprise peut être raisonnablement envisagée dans les six mois suivant la date de sélection éventuelle du projet.
Sont recevables dans cette catégorie les projets déjà concrétisés par la création d'une entreprise depuis le 30 juin 2007 (Cf. art. 4 du règlement).

3 - remplissez la fiche de candidature en ligne sur le site
http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr ou www.oseo.fr ou www.agence-nationale-recherche.fr

Les candidats qui n'ont pas d'accès à internet peuvent se procurer la fiche auprès des directions régionales OSEO (voir liste des "contacts régionaux" ci-jointe).

4 - validez, imprimez et joignez cette fiche à votre dossier de participation

5 - remplissez la liste des dépenses prévisionnelles

6 - complétez et signez la fiche d'engagement

7 - préparez cinq exemplaires (l'original et 4 copies lisibles) du dossier complet, non reliés, chaque exemplaire dans une chemise *(fiche de candidature remplie en ligne et imprimée, fiche d'engagement signée, description du projet, liste des dépenses prévisionnelles)*. Attention, votre dossier ne sera pris en compte que dans la mesure où il sera reçu complet.
Les dossiers doivent être présentés sous forme dactylographiée, au format A4.

8 - adressez les cinq exemplaires de votre dossier :
voir liste des "contacts régionaux" ci-jointe
- pour les candidats résidant en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM), à la direction régionale d'OSEO de leur résidence principale ;
- pour les candidats résidant dans les collectivités d'outre-mer (COM) ou en Nouvelle-Calédonie, à la mission régionale à la recherche et à la technologie de leur résidence principale ;
- pour les candidats à l'étranger, à la direction régionale d'OSEO d'Ile-de-France Paris.

DATE LIMITE DE DÉPÔT : jeudi 31 janvier 2008, dernier délai

CONCOURS NATIONAL 2008

AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES DE TECHNOLOGIES INNOVANTES

du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

avec le soutien de l'Agence nationale de la Recherche et d'OSEO

projet « création-développement »

Les projets "création-développement" doivent présenter la "preuve du concept" (adéquation de la technologie aux besoins sur les plans technique, économique et juridique) établie en vue d'une création d'entreprise à court terme.

PLAN INDICATIF DU DOSSIER DE PARTICIPATION *(25 pages environ)*

1 - Présentation du projet à la base de la création d'entreprise
- origine du projet
- description du produit, service ou procédé
- caractère innovant de la technologie
- liberté d'exploitation (brevet, savoir-faire, secret, logiciel…)
- principaux obstacles à surmonter

2 - Marché et objectifs commerciaux
- marché cible visé (définition, taille, tendance…)
- étude de la concurrence
- évaluation de la part de marché et du chiffre d'affaires de l'entreprise
- actions commerciales envisagées

3 - Etudes techniques
- études techniques préalables déjà réalisées
- études et recherches nécessaires au développement du produit
- propriété intellectuelle liée au projet (droit des tiers, liberté d'exploitation)
- aspects réglementaires
- éventuels risques de contrefaçon

4 - Moyens humains et équipe dirigeante
- profil du dirigeant envisagé (candidat, autre…)
- composition de l'équipe fondatrice (compétence, fonction, complémentarité)
- investissements humains prévisionnels (effectifs, qualification et rôle)

5 - Besoins financiers et financement prévisionnel
- planning des dépenses prévisionnelles
- plan de trésorerie de la première année
- besoin en fonds de roulement
- plan de financement (à donner sur 3 ans)
- comptes de résultat prévisionnel (à donner sur 3 ans)
- apports personnels, des partenaires et des associés
- emprunts, subventions, aides publiques
- montant total des apports en fonds propres dont capital social

6 - Structure de l'entreprise envisagée
- fonction et rôle du candidat dans la société
- statut : entreprise individuelle, société (SARL, SA, SAS…)

Conseils

1 Toutes les études préalables justifiant cette phase doivent être utilisées dans la présentation de votre projet*.

2 Donnez toutes les informations nécessaires concernant la propriété intellectuelle liée à votre projet, notamment les démarches (en cours ou à venir) en vue :
- **d'obtenir des droits d'exploitation du propriétaire de la technologie ;**
- **de valider la liberté d'exploitation (recherche d'antériorité, disponibilité de la technologie).**

<u>Attention !</u> le propriétaire de la technologie (organisme de recherche, université, personne physique, industriel, autre…) est le seul habilité à concéder un droit d'exploitation (contrats, licences…).**

3 Les dépenses présentées font l'objet d'un examen attentif : veillez à ce qu'elles correspondent bien à la <u>réalité</u> du programme présenté.

<u>Attention</u> ! la liste des dépenses prévisionnelles jointe ne doit intégrer que les dépenses éligibles au concours (toutes ne le sont pas : par exemple, la commercialisation). La durée du programme présenté est limitée à 24 mois correspondant à des phases précises du développement de l'entreprise. Les dépenses de personnel doivent correspondre à des recrutements effectifs lors de la création. Le solde de la subvention accordée sera versé après justification de la totalité des dépenses.

4 Indiquez comment vous envisagez de financer le démarrage de votre entreprise, même si les fonds ne sont pas acquis au moment du dépôt du dossier.

* Important : n'oubliez pas de joindre à votre dossier les rapports d'études préalables déjà réalisées

** Joindre les brevets s'ils existent, les accords de tiers (accord de l'employeur pour les salariés par exemple…)

CONCOURS NATIONAL 2008

AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES DE TECHNOLOGIES INNOVANTES

du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

avec le soutien de l'Agence nationale de la Recherche et d'OSEO

projet « création-développement »

LISTE DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

Rappel : *Conformément à l'article 6 du règlement, les candidats doivent fournir tous les éléments nécessaires à l'expertise de leur dossier notamment l'état de la propriété intellectuelle et les rapports d'études préalables déjà réalisées.*

Nom et prénom du candidat : ______________________________

Nature des dépenses internes	Prix de l'heure[1]	Période du ______ au ______ (24 mois maximum)		TOTAL HT (€)
		Nb H	Montant	
Cadres : ingénieurs et docteurs Techniciens Autres (préciser)				
SOUS-TOTAL FRAIS DE PERSONNEL (I)				
Frais généraux (forfait équivalent à 20% des frais de personnels) Achats consommés ou incorporés (petit matériel, produits divers…)				
SOUS-TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX + ACHATS (II)				
Nature des dépenses externes	Prestataires (2)			
Travaux techniques Propriété industrielle Etude de marché Design Formation Autres				
SOUS-TOTAL PRESTATAIRES ET SOUS-TRAITANCE (III)				
Investissements non récupérables affectés au programme				
Amortissements des invest. récupérables sur durée du programme				
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENTS + AMORTISSEMENTS (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL HT (I+II+III+IV)				

(1) Taux horaire direct = [Salaires bruts annuels (d'après DAS) + charges sociales] / 1600 heures. DAS : déclaration annuelle des salaires.
(2) Précisez, si possible, le nom des prestataires ou des sous-traitants. Le choix de ces derniers pouvant être modifié ultérieurement.